

SYNERGIE MONEGASQUE :

REACTION AU COMMUNIQUE DE PRESSE DU SOUVERAIN, du 14 mai 2012,

Concernant le projet de loi relatif aux RETRAITES

Le mardi 15 Mai 2012.

Alors que des élus de la majorité du Conseil National ne pensaient pas pouvoir voter le projet de loi du Gouvernement cet automne, que des études et des groupes de travail étaient envisagés, SYNERGIE MONEGASQUE avait communiqué à la presse depuis février 2012 « *sa position en faveur d'un ajustement des retraites, nécessitant un effort des employeurs et des salariés, sans que les retraités en soient affectés* ». Cela correspond à l'orientation du projet de loi déposé au Conseil National.

« Nous sommes satisfaits que le Gouvernement ait tranché sur ce sujet car lorsque le consensus est impossible, l'intérêt public et général doit prévaloir. »

Le Président de SYNERGIE MONEGASQUE, Claude BOISSON, employeur et salarié, est d'autant plus à l'aise d'exprimer clairement la position des membres du mouvement politique, car « *il n'a ni envie de voir les charges de son entreprise s'alourdir, ni de voir sa rémunération diminuer, mais il arrive un moment où il faut savoir faire des choix, assumer et en payer le coût, si l'on veut garantir la même qualité de retraite dans le futur, aux générations actuelles d'actifs* ».

Il est nécessaire que le « *Conseil National remplisse son rôle institutionnel* », précise le secrétaire général, Franck NICOLAS, ajoutant toutefois, « *il survient des situations politiques qui nécessitent la prise en considération d'une sorte d'engagement de confiance du Gouvernement Princier, dans l'intérêt supérieur du pays, tout en insistant sur le mot Princier* ».

Comme le confirme le vice président, Yves CHAKI, « *en la circonstance, SYNERGIE MONEGASQUE soutient pleinement la position du Souverain, qui conformément à son pouvoir Constitutionnel a décidé que le Conseil National se réunira en session extraordinaire en septembre afin d'examiner le projet de loi dont il est saisi...* ».

« Cela nous convient d'autant plus que c'est le prolongement de notre raisonnement », mais le trésorier général, Gilles SAULNERON, indique également que « *si tel n'avait pas été le cas, nous apporterions sans réserve notre adhésion au souhait du chef de l'Etat.* »

Ainsi, nous ne pouvons imaginer à ce stade que quiconque s'opposerait au vote de ce projet de loi en septembre et donc au pouvoir du Prince.

De plus, cette décision évitera des dépenses pour de nouvelles études par des cabinets ou tiers...